

développement, particulièrement en ce qui a trait à l'adoption d'une clause du travail qui possiblement leur ferait du tort ou les priverait de l'un de leurs avantages comparatifs clés, il est peu probable qu'ils appuient massivement l'idée d'une négociation étendue sur un ensemble global de normes de travail minimales. Quant aux négociations multilatérales, les pays en développement seront sans doute davantage disposés à se rallier à une approche analogue à celle qui a présidé à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail, et qui souligne l'importance de faire respecter les droits des travailleurs de chaque pays au moins dans quelques-uns des six domaines susmentionnés. Une telle approche permettrait de tenir compte des niveaux de développement sensiblement différents des pays participants.

6.4 Au plan national : L'adaptation de la main-d'oeuvre nationale

Le processus de mondialisation se poursuivra vraisemblablement dans un avenir prévisible. Rien n'indique que les entreprises veuillent ou puissent limiter leurs options stratégiques ou restreindre au niveau national leurs activités diverses. La mondialisation et les arrangements de libre-échange remettront en question les schèmes de travail existants. Mais il est difficile de déterminer à quel point la nécessité d'une adaptation de la main-d'oeuvre est dictée par des facteurs «mondiaux» plutôt que par des facteurs «nationaux». Pour les marchés du travail, la mondialisation implique fondamentalement que les marchés nationaux doivent être flexibles et qu'il faut encourager les politiques et les pratiques des gouvernements et des entreprises qui développent le capital humain. Si la main-d'oeuvre peut se déplacer rapidement d'une firme à l'autre ou d'une industrie à l'autre, l'adaptation aux perturbations sectorielles, résultant soit de facteurs «mondiaux» soit de facteurs «nationaux», tendrait à générer un taux de chômage relativement moins élevé. Si la main-d'oeuvre s'adapte lentement, toutefois, et que les travailleurs mis à pied dans les secteurs périliclitants n'ont pas les compétences exigées dans les secteurs en expansion, le nombre de chômeurs s'accroîtrait alors dans une certaine mesure.

La mondialisation vient souligner la nécessité d'axer les politiques nationales du travail davantage sur les marchés internationaux que sur les marchés nationaux. Étant donné la mobilité du capital et de la technologie, tous les pays se doivent d'élaborer des politiques du travail qui favorisent la mobilité de la main-d'oeuvre et l'acquisition de compétences. Dans la mesure où la mondialisation encourage et accroît les transferts technologiques et le développement de nouvelles technologies, des pressions additionnelles s'exerceront sur la main-d'oeuvre, et le besoin de programmes d'adaptation efficaces sera d'autant plus grand. Comme la